Procès Verbal

de la séance du Mardi 13 Mai 2025

Date de convocation : 06/05/2025 Date d'affichage : 06/05/2025

En fonction : 11 Présents : 10

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Françoise FARCY, Maire.

Étaient présents : Françoise FARCY, Bertrand MAUDET, Marie GUIHENEUF, Norbert BELLOC, Didier LEVALET, Jacky CARE, Marc BRISSAULT, Fréderic PIAUT, Jérémy DEROUAULT (arrivé à 20h15)

Était absent excusé : Martine DELAROCHE, Armand BACHELOT

Secrétaire de séance : Marie GUIHENEUF

Présentation du projet d'agrivoltaïque de Monsieur LEGAL – La Dauphinière par Adélaide DE LA VILLEGEORGES et Rémi EVENAT de la Société NEOEN.

Le projet s'étend sur une superficie de 37 hectares dont 21 sur la commune de Bousse et 16 sur la commune de La Flèche.
Cela consiste à combiner une production agricole avec une production d'électricité solaire. L'élevage d'une centaine d'ovins qui s'étendra à deux cents se fera sous les panneaux solaires.

De nombreux points restent à étudier.

Le dossier est suivi par Monsieur YONCOURT Kévin au sein de la communauté de Commune.

Pascal CONSTANT et Gérard LUISELLI de l'association Sauvons la Garenne des Saars, nous informe d'un projet éolien par Total Energie pour un ensemble de trois éoliennes dont deux sur la commune de Ligron et une sur la commune de Clermont-Créans.

Celle située sur Ligron aura un impact sur la commune de Bouse.

Lecture du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal.

D2025-013 : DÉMISSION DU 2ème ADJOINT – ELECTION D'UN 2ème ADJOINT

Par courrier en date du 17 avril 2025, Monsieur Préfet, a informé Madame le Maire de sa décision d'accepter la démission de Madame DELAROCHE Martine de ses fonctions de 2ème adjoint et de conseillère municipale.
Cette décision a été notifiée à Madame DELAROCHE Martine, le 17 avril 2025.

Vu les dispositions de l'article L.2122-2 qui confèrent au conseil municipal la possibilité de déterminer le nombre des adjoints au Maire.

Madame le maire propose soit de supprimer ou de maintenir le poste de 2ème adjoint démissionnaire et de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L2122-8, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n° 2020-17 du 26 mai 2020 portant sur la détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints,

Vu l'arrêté n°6/2020 portant la délégation de signatures du maire aux élus et délégation de signatures du 2ème adjoint au maire

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée par M. le Préfet par courrier reçu le 17 avril 2025,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 2ème adjoint,

Le conseil municipal DÉCIDE :

- que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,
- qu'il est procédé à la désignation du 2ème adjoint au maire au scrutin secret.

M. LEVALET Didier est désigné en qualité de 2ème adjoint au maire à neuf voix et zéro abstention.

L'article L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales détermine ainsi l'ordre du tableau

FARCY Françoise	Maire
MAUDET Bertrand	1er Adjoint
LEVALET Didier	2ème Adjoint
BRISSAULT Marc	Conseiller Municipal
BELLOC Norbert	Conseiller Municipal
DEROUAULT Jérémy	Conseiller Municipal
BACHELOT Armand	Conseiller Municipal
PIAUT Frédéric	Conseiller Municipal
CARÉ Jacky	Conseiller Municipal
GUIHÉNEUF Marie	Conseillère Municipale

D2025-014 : CITY STADE – SIGNATURE DES DEVIS – SUVENTION CONTRAT PAYS DE LA LOIRE 2026

Considérant la volonté de la commune de développer les équipements sportifs pour favoriser la pratique sportive et l'animation locale,

- Le projet de création d'un city stade,
- Les devis établis par l'entreprise TRUDELLE et l'entreprise PASSESPORT,
- La possibilité d'obtenir une subvention auprès de la Région dans le cadre du dispositif « Contrat Pays de la Loire 2026 »,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver les devis présentés par les entreprises pour la réalisation du city stade,
- D'autoriser le maire à signer les devis ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation du projet,
- De déposer une demande de subvention auprès de la Région pour financer une partie du projet,
- D'engager les crédits nécessaires au financement de la part communale,
- De donner tous pouvoirs au maire pour suivre le dossier et effectuer les démarches administratives afférentes.

D2025-015 : ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES – COMMUNE (63100)

Monsieur PORCHER, comptable public du service de gestion comptable de Sablé sur Sarthe, expose qu'il n'a pas pu recouvrer certains titres, cotes ou produits
Monsieur PORCHER, comptable public du service de gestion comptable de Sablé sur Sarthe, expose qu'il n'a pas pu recouvrer certains titres, cotes ou produits portés sur l'état annexé.

Monsieur le comptable demande donc à l'assemblée délibérante d'admettre en non-valeur la somme de 1395.28 € correspondant à l'état annexe.

Le conseil municipal, à sept voix contre une et une abstention, valide cette admission en non-valeur et charge Madame le Maire de faire passer les écritures comptables s'y afférent.

D2025-016– TARIFS DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE POUR LA RENTRÉE 2025/2026 ***:***

Madame le Maire explique aux élus que comme chaque année il est nécessaire de revoir ou de maintenir les tarifs de cantines et de garderie pour l'année 2025/2026.

Après en avoir délibéré les élus votent à quatre voix contre trois et 2 abstentions pour :

	TARIFS 2024/2025	**TARIFS 2025/2026**
Repas Enfant	**4.04 €**	**4.10 €**
Repas Adulte	6.00 €	6.00 €
Repas enfant occasionnel	6.00 **€**	6.00 **€**
Garderie du matin	**1.30 €**	**1.30 €**
Garderie + Goûter du soir	**2.10 €**	**2.10 €**

Un règlement de la cantine et de la garderie est élaboré comme chaque année. Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal l'accepte. Madame Le Maire est autorisée à le signer et à le présenter aux utilisateurs.

Fait et délibéré en jour, mois et ans susdits

QUESTIONS DIVERSES :

Distributeur à pain :
La société SOGECO nous propose un devis pour de raccordement électrique pour alimenter le distributeur à pain. Le montant est de 2448.00€ TTC qui est validé par le conseil municipal.
La chappe sera faite par l'équipe municipale.

Cantine - Acoustique :
The acoustics company, société située au Lude, nous propose un devis d'un montant de 3752.17 € TTC pour des panneaux suspendus.
De nouveaux devis sont en attente, de la Société WESCO.
Didier LEVALET se charge de prendre contact avec la société ARKAL à La Flèche pour demander également un devis.
Un devis sera également demandé à Monsieur LEMAITRE pour refaire le plafond.

Visite du Sénateur COZIC :
Une visite du sénateur Thierry Cozic est prévue le lundi 19 mai à 15h30 à la maire. Les élus qui souhaitent être présents sont les bienvenus.

Référent Forêt :
Jacky CARÉ est nommé référent Forêt au sein de la Communauté de Commune du Pays Fléchois pour la commune de Bousse

Compétence EAU/ASSAINISSEMENT :
Une réflexion est faite ce jour sur l'entrée au non de la commune dans la compétence eau/assainissement de la CCPF pour la gestion de l'eau potable et des eaux usées.
Les élus sont plutôt défavorables.

Centre de Loisirs :
Madame FARCY a rencontré Emmanuelle ROUILLÉ et Émilie GUILVARD, concernant le stockage du matériel qui pose toujours problème.

Madame FARCY propose des travaux dans le garage en bois en faisant une chappe, une séparation du local ainsi qu'une ouverture donnant sur la dalle béton.

Chantier argent de poche 2025 :
Encore une belle réussite. Cette année des travaux de peinture ont été effectués au sein de l'école et plus précisément dans le dortoir. Un groupe de six jeunes de la communauté de commune du pays Fléchois dont trois de la commune de Bousse ont participé à cette opération annuelle.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h25

Les membres présents ont signé

Françoise FARCY		Marc BRISSAULT	
Bertrand MAUDET		Jacky CARÉ	
Martine DELAROCHE		Jérémy DEROUAULT	
Armand BACHELOT		Marie GUIHENEUF	
Norbert BELLOC		Didier LEVALET	
Frédéric PIAUT			